

Assemblée Générale des 20 et 21 janvier 2024

MOTION « Bondieuseries »

Déposée par Michel Ouaknine

Prenons un exemple récent. Le 31 décembre dernier paraissait un appel « Lettre ouverte conjointe de Kairos Afrique du Sud et de Kairos Palestine aux responsables d'Églises et aux chrétiens ». Ladite lettre était précédée d'un chapô qui reprenait le titre tout simplement : « Lettre ouverte conjointe ...etc. ».

Ce que je sais sur Kairos c'est qu'en 1984 les églises sud-africaines avaient publié un « document Kairos » critiquant l'apartheid des églises entre chrétiens blancs et chrétiens de couleur (uniquement celui des églises), un document que Desmond Tutu n'avait pas signé. En Palestine il existe une orga [Kairos](#) qui se présente comme un mouvement chrétien, né du document de 1984, portant une parole chrétienne demandant la fin de l'occupation, ne parle pas de colonisation mais demande une solution juste « pour mettre fin au conflit ».

Je note que le texte que nous avons publié ne remet pas non plus en cause la colonisation israélienne et que son triste décompte oublie les 20 à 25 000 morts palestiniens de la Nakba, de la Naksa, ceux des opérations de Tsahal en Cisjordanie et de ses colons ainsi que les morts sous les bombes de l'armée la plus morale du monde (avant les horreurs du 7 octobre)... En gros, le narratif médiatico-israélien.

Sa rédaction ne s'adressant qu'aux chrétiens, nous étions en droit de nous questionner : « mais que disent nos autorités religieuses juives françaises ? ».

En publiant ce texte sans aucun commentaire nous donnons l'impression de laisser aux autres religions le soin de prendre la défense des Palestiniens. Ce qui sous-entend, les « Juifs s'occupent de défendre Israël », contribuant à l'assimilation « Juif = Israélien ».

Mais surtout nous, organisation juive, avons loupé l'occasion de ce texte pour mettre en miroir les autorités religieuses juives face à leurs responsabilités ! Il faut interpeler le Consistoire israélite sur son propre terrain, et par delà le CRIF !

Par exemple comment se fait-il que les représentants officiels de la religion juive en France oublient son message universaliste en ne s'inquiétant pas de nos frères palestiniens ?

Rappelons qu'il est écrit dès le début de la Torah : וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים, נַעֲשֶׂה אָדָם בְּצַלְמֵנוּ כִּדְמוּתֵנוּ (« Dieu dit faisons l'homme à notre image, à notre ressemblance », Genèse/ בְּרֵאשִׁית 1-26). Et, au cas où le lecteur n'était pas suffisamment attentif, cette affirmation est répétée au verset suivant, 1-27 (et y inclus même les femmes) : וַיְבָרָא אֱלֹהִים אֶת-הָאָדָם בְּצַלְמוֹ, בְּצֶלֶם

אֱלֹהִים בָּרָא אֶת־אָדָם בְּצַלְמוֹתָיו, בְּצֶלֶם אֱלֹהִים בָּרָא אֶת־אָדָם (Et Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa : mâle et femelle il les créa).

Non seulement « nos autorités religieuses » devraient dénoncer le génocide toujours en cours à Gaza de nos sœurs et frères palestiniens alors que dans la Torah il est écrit : לֹא תִרְצֹחַ (« tu ne tueras point », Exode 20-12/ שְׁמוֹת, le 6^e commandement) mais les questionner sur leur silence : serait-il un consentement ?

L'exemple que j'ai pris nous indique plusieurs choses :

- 1) La publication de textes provenant d'autres religions nous donne une arme pour dénoncer le silence de la « communauté juive » (officielle) : tous les croyants devraient réagir aux événements de la même façon. Le silence des institutions juives vaudrait-il consentement ?
- 2) Avant de publier un texte religieux il faut étudier le message et son émetteur avec le même sérieux que nous relisons les déclarations des autres orgas ; il faut pouvoir expliquer pourquoi il est publié même si nous ne sommes pas nécessairement 100% en accord avec.

Ma motion est donc simple :

- L'UJFP, organisation juive laïque, se doit de rapporter les appels et les textes allant dans le sens de nos luttes, qu'ils soient originaires de mouvements religieux comme de mouvements non religieux, en leur appliquant la même rigueur quant à leur sélection.
- Dans le cas de textes religieux il sera indispensable de les commenter (politiquement) afin de les mesurer aux réactions (ou à l'absence de réaction) des autorités religieuses juives sur le même sujet.
- Aucun texte ne pourra être publié sans l'assentiment de la majorité des membres de la coordination.

Michel Ouaknine, membre de la Coordination nationale,
Le 18 janvier 2024